

STRASBOURG Un arrêté anti-mendicité suscite l'émoi

La majorité politique strasbourgeoise (gauche) cotait une grosse poussée de fièvre après la publication jeudi, d'un arrêté municipal interdisant la mendicité agressive dans certains secteurs du centre-ville. Roland Ries, le maire de Strasbourg, qui n'est pas sûr de l'utilité de l'arrêté, et son adjoint à la sécurité Robert Herrmann, tous les deux socialistes, disent vouloir ainsi lutter contre la mendicité agressive et celle organisée par des réseaux. Le centre-ville de Strasbourg connaît des regroupements de personnes souvent alcoolisées, avec des chiens.

Le président du principal groupe de la majorité, le socialiste Philippe Bies s'est montré circonspect tandis que plusieurs autres adjoints ont dit leur hostilité au principe d'un tel arrêté. Un conseiller municipal membre de la majorité, Syamak Agha Babael annonce qu'il étudie l'hypothèse d'un recours devant le Tribunal administratif et appelle à un « front politique contre l'arrêté ». Toutefois, l'opposition se réjouit d'un tel texte et l'association de commerçants Les Vitaines de Strasbourg affiche son soutien au maire en approuvant l'arrêté et en demandant qu'il soit étendu à d'autres secteurs que ceux mentionnés et qui sont situés rue des Grandes-Grades et à proximité du Temple-Neuf, dans l'hygor contre.

BAS-RHIN Protection de l'enfance : des agents en grève

Plusieurs agents du service de la protection de l'enfance (SPE) du Bas-Rhin ont répondu ce mardi au préavis de grève déposé par la CGP du Conseil départemental du Bas-Rhin.

« La journée de grève comptabilise au moins un tiers de grévistes dans l'ensemble du service », fait savoir le syndicat qui entendait dénoncer « la surcharge de travail, le dispositif saturé, les répercussions sur les enfants et les conséquences et risques psychosociaux sur les agents ».

« Les agents n'en peuvent plus et demandent des solutions pérennes et urgentes », insiste le syndicat dans un communiqué. D'autres actions pourraient être menées dans les semaines à venir.

EUROPÉENNES Nathalie Arthaud (LO) à Strasbourg

La liste de lutte ouvrière pour les élections européennes du 26 mai prochain, « contre le grand capital, le camp des travailleuses », sera conduite par Nathalie Arthaud et Jean-Pierre Mercier. Cette liste dit « ne rien attendre de l'Union européenne » tout en combattant aussi « les souverainistes ». Elle est composée « de travailleuses et de travailleurs, d'ouvriers et d'employés » et veut « porter la voix du camp des travailleuses face au grand capital ».

Nathalie Arthaud, qui fut également candidate à la présidentielle, viendra défendre le programme de cette liste le samedi 11 mai, à 15 h, à Strasbourg, Maison des Associations, la place des Orphelins.

TELEPHON

HOCHFELDEN Réduction des déchets

La consigne a de nouveau la cote

L'association Zéro Déchet Strasbourg et les entreprises Meteor, Carola et Lisbeth ont lancé mardi 30 avril le réseau Alsace consigne. L'objectif : redynamiser une pratique encore vivace en Alsace mais qui souffre d'un « manque de visibilité ».

« Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas... » ou qui est réutilisé des dizaines de fois. L'association Zéro Déchet Strasbourg et les entreprises Meteor, Lisbeth et Carola ont présenté, mardi 30 avril, le réseau Alsace consigne à la Villa Meteor à Hochfelden. L'objectif de ce réseau qui associe producteurs et distributeurs : remettre en valeur la pratique de la consigne pour les bouteilles en verre, une habitude encore particulièrement suivie en Alsace mais qui souffre d'un « manque de visibilité criant », selon Simon Baumert, cofondateur de Zéro Déchet Strasbourg et coordinateur du réseau.

Un déclin de la consigne durant les années 1960

« La pratique de la consigne s'est développée dès le début du XIX^e siècle (jusqu'à dans les années 1960 », précise I.H. Mais « le développement des techniques de recyclage du verre et de l'utilisation des bouteilles plastiques, cette habitude s'est peu à peu perdue, « sauf en Alsace où elle est restée vivace ».

Aujourd'hui, « environ 400 points de vente (surtout des grandes marques de la grande distribution) proposent encore dans la région d'acheter et de ramener des bouteilles consignées : « L'Alsace est le seul endroit en France où les entreprises, qu'il s'agisse des distributeurs ou des produc-



Environ la moitié des bouteilles commercialisées par Meteor sont consignées ; ce taux atteint 75 % en ce qui concerne la vente aux professionnels (cafés, hôtellerie et restauration).

PHOTO DR. ELISE BAUMANN

teurs, ont maintenu le système de consigne à grande échelle », insiste Simon Baumert. Avec d'importantes marges de progression tout de même : les bouteilles consignées représentent un peu plus de la moitié des ventes de Meteor, 35 % chez Lisbeth et 15 % pour Carola.

80 % de gaz à effet de serre en moins

« Notre objectif, c'est de doubler ce chiffre d'ici 2025 », explique Valérie Siegler, directrice générale de Carola ; l'entreprise vise également une

neutralité carbone d'ici 2020. Et le développement de la consigne pourrait bien aider l'entreprise à atteindre cet objectif : le procédé permet de diminuer de 80 % la production de gaz à effet de serre par rapport à un circuit classique de recyclage du verre (appelé « verre perdu ») et la production de nouvelles bouteilles.

« En Alsace, ce sont 25 millions de bouteilles qui sont consignées par an, donc 25 millions de bouteilles en moins à recycler et autant de besoins en énergie en moins », insiste Simon Baumert, précisant que

chaque bouteille pouvait être réutilisée vingt fois en moyenne.

Le circuit n'est pourtant intéressant d'un point de vue écologique que s'il reste local, nuance le coordinateur du réseau : « Si la collecte et la redistribution des bouteilles consignées induisent des déplacements de plus de 300 kilomètres, le coût environnemental du transport annule l'effet bénéfique de la consigne. Cela explique que le réseau ne concerne pour le moment que des acteurs régionaux. »

Pour développer l'usage systématique de la consigne à l'échelle alsacienne, le réseau se fixe plusieurs objectifs : d'abord, remédier au « manque de visibilité » de la pratique, par la mise à disposition de ses partenaires « d'outils de communication » comme des brochures, de façon à valoriser cet effort auprès des consommateurs.

Une carte interactive en développement

Le réseau se dotera également d'une carte interactive sur son site internet, qui répertoriera tous les points locaux de collecte, « pour que la consigne soit simple et accessible pour le consommateur », précise Simon Baumert.

Autre piste avancée : mettre en place des « magasins-pilotes » qui s'engageront à commercialiser une large gamme de bouteilles consignées : « Il s'agira de grandes surfaces comme de petites épiceries ou de magasins bio », précise Simon Baumert, qui préfère rester discret sur les consignes qui seraient intéressées.

Pour le moment, le réseau Alsace consigne n'envisage pas de généraliser la pratique pour les contenants en plastique : « Les bouteilles en verre sont très résistantes, à la fois pendant le déplacement, lors du lavage et lors du remplissage. Ce n'est pas forcément le cas avec les bouteilles en plastique », souligne Valérie Siegler. Une autre bonne raison de passer au verre consigné. ■

Elise BAUMANN

POLITIQUE Conseil économique, social et environnemental (CESE)

Les Alsaciens du CESE « vigilants » face à la réforme Macron

La réforme du Conseil économique, social et environnemental annoncée par le chef de l'État est diversement appréciée par les Alsaciens qui y siègent. L'intégration de citoyens tirés au sort questionne la légitimité des corps intermédiaires.

LA RÉFORME du Conseil économique, social et environnemental (CESE) figure parmi les chantiers présentés par le président de la République le 25 avril en réponse à la crise des gilets jaunes. « À côté des grandes forces vives » qui composent cette institution créée par la Constitution de 1958, Emmanuel Macron « souhaite que l'on puisse avoir des citoyens tirés au sort » dans le but « de représenter pleinement la société dans toute sa diversité et sa vitalité ».

Le CESE devrait changer de nom pour s'appeler Conseil de la participation citoyenne. Dès le mois de juin, 150 citoyens seront tirés au sort pour plancher sur la trans-

sition écologique, a annoncé le chef de l'État qui a demandé au gouvernement de soumettre au Parlement une proposition de réforme constitutionnelle à l'été.

« Pas inquiet mais vigilant »

S'il n'est pas opposé au principe, Bernard Sager s'interroge sur « le nombre » de citoyens qui seront associés au CESE et « aux modalités » d'application de la réforme. « Il faut un dosage équilibré pour ne pas transformer la démocratie représentative en démocratie participative », prévient le secrétaire général confédéral CFTC. « Nous votons pour nos mandants. Au nom de qui ces citoyens tirés au sort voteront-ils ? »

« Pas d'inquiétude démontrée mais une vigilance », avance Albert Ritzenhaler, secrétaire confédéral CFEI. Lui aussi attend des précisions et s'interroge sur le degré d'intégration de ces 150 citoyens. S'il est favorable au fait d'associer au CESE des citoyens tirés au sort pour la durée d'une saisine et sur un avis précis, il est



Bernard Sager. PHOTO ARCHIVES DNA

opposé à leur intégration totale dans le conseil. « Il ne faudrait pas remplacer la société civile organisée par des citoyens non organisés », dit-il.

« Nos organisations servent la paix civile »

Bernard Sager et Albert Ritzenhaler jugent que le CESE, dans son avis rendu en mars dernier sur les « Fractures et transitions : rénover la France », propose déjà d'associer à ses travaux des personnes tirées au sort, d'instituer un droit d'interpellation



Albert Ritzenhaler. PHOTO ARCHIVES DNA

du gouvernement et du Parlement, et d'organiser une contribution régulière de la société civile organisée à l'évaluation des politiques publiques.

Bernard Sager a quitté le CESE il y a un mois à peine pour se consacrer à l'artisanat. La réforme annoncée est pour lui « une très bonne idée ». « Aujourd'hui, le citoyen veut participer aux projets de loi, à la réforme de la Constitution et aux référendums sur l'avenir du pays », relève le président de l'assemblée permanente des chambres de métiers et

de l'artisanat. Pour Bernard Sager, cette réforme va dans le sens de l'histoire. « Nous avons besoin de toutes les forces vives pour faire grandir et réformer le pays. De toute façon, nous devons consulter le plus largement possible. Voir les gens s'investir, ce n'est que du bonheur. »

La « vigilance » avancée par Bernard Sager questionne la place des corps intermédiaires dont le chef de l'État a dénoncé qu'il leur apporte peu d'importance.

« Nos organisations, quelles qu'elles soient, servent le dialogue social et la paix civile », rappelle le syndicaliste.

Albert Ritzenhaler considère pour sa part que « les corps intermédiaires ont la légitimité et l'intégrité à chaque jour champ d'interpellation et d'action au-delà de leurs propres attributions pour permettre à la société non organisée d'intervenir dans le débat public ». Il parle d'« essais ». Reste à transformer le bâtiment politique en turbe citoyenne. ■

FRANCK BUCHY

